



Le vingt-deux mars deux mil douze, à 14 heures, le comité technique s'est réuni sous la présidence de M. MOLL Hubert.

**Membres présents :**

Représentants des élus :

Mmes RAPIN Yveline, PRIOUX Jeanne  
MM. BESNIER Guy, FORVEILLE Jean-Paul, SCHMITT Alain

Représentants des agents :

Mmes OGER Carine, BRAULT Laurence,  
MM BRINDEAU André, NOEL Eric, JANVRIN Gildas

**CDG 53 :**

M. GAREL Arnaud - Dr Anne MASSONNET  
M. GOMBERT Louis - Mme DUVAL Martine

Absent excusé :

*Représentant des agents :* Mme BIGOT Véronique

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint :

- secrétaire : M. BESNIER Guy
- secrétaire-adjoint : M. NOEL Eric

**Approbation du compte-rendu de la séance du 8 décembre 2012**

Les membres, à l'unanimité, approuvent le compte-rendu.

**Dossiers à examiner**

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU CTP
C.C.A.S. d'Ernée	<b><u>Mise à disposition</u></b> <i>la mise à disposition</i> <b><u>Pour information</u></b> Mise à disposition d'un agent pour l'entretien des espaces verts et la sécurité scolaire sur la base de 22 heures par semaine, à compter du 1er octobre 2011.	Avis favorable à l'unanimité
C.I.A.S. de Craon	<b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression d'une fonction animateur-coordonateur enfance à temps non complet 28h/semaine aux accueils de loisirs et création d'une fonction animateur-coordonateur enfance à temps non complet 31h/semaine, à compter du 1er janvier 2012, suite à l'ouverture des accueils de loisirs au mois d'août (2 semaines), à compter du 1er janvier 2012.	Avis favorable à l'unanimité
Communauté de communes de l'Ernée	<b><u>Taux de promotion</u></b> <i>la détermination du taux de promotion</i> La Collectivité sollicite l'avis du comité technique sur la détermination du taux de promotion pour l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à 100%, à compter du 01.03.2012.	Avis favorable à l'unanimité

---

Communauté de communes des Avaloirs	<b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet à compter du 1er avril 2012, suivie d'une création d'un poste de rédacteur à temps complet.	Avis favorable à l'unanimité
-------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------

---

Communauté de communes du pays de Montsûrs	<b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Augmentation des missions de l'adjoint d'animation 2ème classe à l'accueil péri-ALSH qui fera également des animations sur le temps ALSH : passage de son temps de travail de 6/35ème en 2011 à 9/35ème à compter du 1er janvier 2012.	Avis favorable à l'unanimité
--------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------

---

Commune Ahuillé	<b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire d'augmenter le temps de travail sur un poste d'adjoint technique de 2ème classe : - le poste passe de 16,35/35ème à 18.60/35ème à compter du 4 janvier 2012.	Avis favorable à l'unanimité
-----------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------

---

Commune Ahuillé	<b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Augmentation du temps de travail sur le poste d'adjoint technique de 2ème classe, à compter du 4 janvier 2012. Le poste est porté de 16.35/35ème à 18/35ème.	Avis favorable à l'unanimité
-----------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------

---

Commune Ahuillé	<b>Autorisations spéciales d'absence</b> <i>les autorisations d'absences</i> Les élus souhaitent ajouter une nouvelle autorisation spéciale d'absence : conclusion PACS, il serait proposé l'octroi d'1 journée.	Avis favorable à l'unanimité
-----------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------

---

#### **OBSERVATION**

*Observations : Les membres représentant les agents (CFDT) demandent si le nombre de jours octroyés pour le mariage dans la collectivité, est identique à ceux octroyés pour la conclusion d'un PACS, afin d'éviter toute discrimination entre les agents.*

---

Commune Ambrières-les-Vallées	<b>Réorganisation des services</b> <i>la réorganisation des services</i> Suppression d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe (21,27/35ème) à compter du 1er janvier 2012, suivie de la création du même poste à 28,06/35ème (modification temps de travail suite au départ à la retraite d'un agent).	Avis favorable à l'unanimité
-------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------

---

Commune Andouillé	<b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet et création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet, par avancement de grade, à compter du 1er janvier 2012.	Avis favorable à l'unanimité
-------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------

---

Commune Ballée	<b>Journée de solidarité</b> <i>l'instauration de la journée de solidarité</i> Le conseil municipal souhaite que la journée de solidarité 2012 soit gérée librement par le personnel communal : - décompte d'un jour de RTT (7 H) pour le personnel à temps complet ; - au prorata de leurs obligations hebdomadaires pour le personnel à temps non complet (jour non fractionné, au choix du salarié). Toutefois, pour les personnes liées au service scolaire, la journée de solidarité sera arrêtée par l'Inspecteur d'Académie.	Avis favorable à l'unanimité
----------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------

---

Commune Bazougers **Suppression d'emploi suivie d'une création**  
*la suppression d'emploi suivie d'une création*  
Suppression du poste d'adjoint administratif de 1ère classe suite à la création d'un poste de rédacteur à compter du 1er avril 2012. Avis favorable à l'unanimité

Commune Bazougers **Suppression d'emploi suivie d'une création**  
*la suppression d'emploi suivie d'une création*  
Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe suite à la création d'un poste de rédacteur, à compter du 1er avril 2012. Avis favorable à l'unanimité

Commune Beaumont-Pied-de-Boeuf **Taux de promotion**  
*la détermination du taux de promotion*  
Avis sur le taux de promotion Adjoint Administratif Principal 2è.cl 100%. Avis favorable à l'unanimité

Commune Champfrémont **Taux de promotion**  
*la détermination du taux de promotion*  
Taux de promotion proposé : 100 % pour le grade d'adjoint administratif principal 2ème classe. Avis favorable à l'unanimité

Commune Commer **Réorganisation des services**  
*la réorganisation des services*  
Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à 21/35ème à compter du 1er janvier 2012  
Augmentation de son temps de travail au service scolaire et périscolaire. Le temps de travail est porté à 26/35ème. Avis favorable à l'unanimité

Commune Commer **Réorganisation des services**  
*la réorganisation des services*  
Augmentation du temps de travail d'un agent technique service scolaire et périscolaire - Suppression de son poste à 25/35ème et création d'un poste pour 27/35ème. Avis favorable à l'unanimité

Commune Cossé-le-Vivien **Plan de formation**  
*le plan de formation*  
demande d'avis du CTP sur le règlement de formation (voir document joint). Avis favorable à l'unanimité

#### **OBSERVATION**

*Conditions d'exercice de la formation - Point 1 - Principes généraux* Yann ROUE (FO) précise qu'il aurait été souhaitable que la prise en charge des frais de transports se fasse à compter du premier kilomètre, de façon à ce que certains agents ne se trouvent pas pénalisés pour partir en formation.

Commune Courbeveille **Suppression d'emploi suivie d'une création**  
*la suppression d'emploi suivie d'une création*  
Information :  
Modification du temps de travail  
Le temps de travail est augmenté sur le poste d'adjoint technique principal de 2ème classe et passe de 30h30 à 31h30 par semaine à compter du 1er janvier 2012. Avis favorable à l'unanimité

Commune Cuillé **Taux de promotion**  
*la détermination du taux de promotion*  
Fixation du taux de promotion à 100 % pour le grade d'adjoint technique principal de 2è classe.  
Suppression du poste d'adjoint technique 1ère classe à compter du 1er février 2012.  
  
Suppression du poste de rédacteur (8/35ème) suivie d'une création d'un poste de rédacteur principal à compter du 11/04/2012. Avis favorable à l'unanimité

Commune Fougerolles-du-Plessis	<p><b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b>  <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></p> <p>Dans le cadre d'un avancement de grade, la collectivité supprime un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe et ouvre un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à compter du 1er février 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Fougerolles-du-Plessis	<p><b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b>  <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></p> <p>Dans le cadre d'un avancement de grade, la collectivité supprime un emploi d'ATSEM principal de 2ème classe et ouvre un emploi d'ATSEM principal de 1ère classe, à compter du 1er septembre 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Fougerolles-du-Plessis	<p><b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b>  <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></p> <p>Dans le cadre d'un avancement de grade, la collectivité supprime un emploi d'ATSEM principal de 2ème classe et ouvre un emploi d'ATSEM principal de 1ère classe, à compter du 1er septembre 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Fougerolles-du-Plessis	<p><b>Taux de promotion</b>  <i>la détermination du taux de promotion</i></p> <p>Avis sur la détermination du taux de promotion à 100% pour l'avancement des ATSEM principal de 2ème classe.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Gastines	<p><b>Taux de promotion</b>  <i>la détermination du taux de promotion</i></p> <p>Avis sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade de rédacteur principal</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune La Brûlatte	<p><b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b>  <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i>  <i>Information modification temps de travail</i></p> <p>Augmentation du temps de travail hebdomadaire d'un agent titulaire de 26,5/35ème à 28,5/35ème.  Rénovation et extension des bâtiments communaux donnant une surface d'entretien supérieure à l'agent communal chargé du ménage.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Le Bourgneuf-la-Forêt	<p><b>Suppression d'emploi sans suite</b>  <i>la suppression d'emploi sans suite</i></p> <p>Départ à la retraite d'un adjoint technique de 2ème classe en CDI, à compter du 1er février 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Le Bourgneuf-la-Forêt	<p><b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b>  <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></p> <p>Suppression à compter du 1er mars 2012, du poste d'adjoint d'animation 2ème classe à 20/35ème avec création du même poste à 30/35ème.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Le Bourgneuf-la-Forêt	<p><b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b>  <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></p> <p>Suppression à compter du 1er mars 2012, du poste d'adjoint technique horaire cantine/garderie en CDI à 13,5/35ème scolaire avec création du même poste à 21/35 annualisé par avenant au CDI.</p>	Avis favorable à l'unanimité

---

Commune Mée	<b><u>Taux de promotion</u></b> <b><i>la détermination du taux de promotion</i></b> Suppression à compter du 1er janvier 2012 de l'emploi d'agent de maîtrise suivie de la création du grade d'agent de maîtrise principal.	Avis favorable à l'unanimité
-------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------

---

Commune Ménil	<b><u>Taux de promotion</u></b> <b><i>la détermination du taux de promotion</i></b> Avis sur la détermination du taux de promotion de 100 % sur le grade d'agent de maîtrise principal, à compter du 1er janvier 2012.	Avis favorable à l'unanimité
---------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------

---

Commune Méral	<b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b> <b><i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></b> Suppression du poste d'ATSEM principale de 2ème classe à compter du 01/10/2012 suite à l'avancement de grade ATSEM principale 1ère classe. Taux de promotion : 100%.	Avis favorable à l'unanimité
---------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------

---

Commune Méral	<b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b> <b><i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></b> Suppression du poste de Rédacteur à compter du 20/05/2012, suite à l'avancement au grade de Rédacteur Principal.	Avis favorable à l'unanimité
---------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------

---

Commune Montenay	<b><u>Institution temps partiel</u></b> <b><i>l'institution du temps partiel</i></b> Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à 20/35ème à compter du 1er mars 2012 suivie de la création d'un poste à 17 h/semaine. Compte tenu des missions effectuées sur une année complète, le temps de travail a été revu. L'agent a donné son accord.	Avis favorable à la majorité
------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------

---

#### **OBSERVATION**

*2 Abstentions - 11 membres ont donné leur accord. Les représentants des agents (FO) s'abstiennent considérant qu'il n'est pas normal de réduire le temps de travail d'un agent titulaire.*

---

Commune Montsûrs	<b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b> <b><i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></b> Suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe, à temps incomplet, (27/35ème) et création d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe, 1ère classe, ou adjoint technique principal de 2ème classe, selon candidat, à temps complet (départ en retraite suivi d'une réorganisation du service - cuisine centrale).	Avis favorable à l'unanimité
------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------

---

Commune Montsûrs	<b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b> <b><i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></b> Création d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe, à temps incomplet, 22/35ème au 20/02/2012 et suppression d'un emploi d'adjoint technique de 1ère classe, à temps incomplet, 26,5/35ème, au 01/03/2012 => départ à la retraite suivi d'une réorganisation de service : cuisine centrale.	Avis favorable à l'unanimité
------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------

---

Commune Montsûrs	<p><b>Réorganisation des services</b>  <b>la réorganisation des services</b>  Augmentation du temps d'activité hebdomadaire d'un emploi d'adjoint d'animation de 2ème classe de 11 à 14/35ème au 01/02/2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Montsûrs	<p><b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b>  <b>la suppression d'emploi suivie d'une création</b>  Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe - à temps complet - au 15/03/2012 (après avis CAP =&gt; avancement de grade d'un agent et suppression d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe - à temps complet - après nomination de l'agent concerné.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Nuillé-sur-Vicoin	<p><b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b>  <b>la suppression d'emploi suivie d'une création</b>  Suppression d'un poste d'adjoint administratif et création d'un poste de rédacteur suite lauréat concours, à compter du 1er avril 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Parné-sur-Roc	<p><b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b>  <b>la suppression d'emploi suivie d'une création</b>  Suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe 21.33/35è à compter du 1er janvier 2012 suivi de la création du même poste à 23.63/35ème.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Parné-sur-Roc	<p><b>Taux de promotion</b>  <b>la détermination du taux de promotion</b>  Un seul agent étant promouvable au titre d'un avancement de grade, Mme le Maire souhaite proposer au conseil municipal un taux de 100% pour le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, au 1er novembre 2011.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Port-Brillet	<p><b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b>  <b>la suppression d'emploi suivie d'une création</b>  Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine 2ème classe à temps non complet (7h/semaine) en raison de l'admission à la retraite de l'agent le 01/12/2011, et création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (14h/semaine) à compter du 01/01/2012 en raison des besoins nouveaux des services concernés.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Port-Brillet	<p><b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b>  <b>la suppression d'emploi suivie d'une création</b>  Suppression d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps non complet (28h/semaine) en raison de l'admission à la retraite le 01/12/2011, et création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (32h/semaine) à compter du 01/01/2012 en raison des besoins nouveaux du service concerné.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Quelaines-Saint-Gault	<p><b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b>  <b>la suppression d'emploi suivie d'une création</b>  Avancement d'un agent au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, par promotion interne, à compter du 1er avril 2011. Taux de promotion : 100%</p>	Avis favorable à l'unanimité

Commune Quelaines-Saint-Gault	<b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe qui passe de 16 à 22,50/35, à compter du 1er janvier 2012.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Berthevin-la-Tannière	<b><u>Taux de promotion</u></b> <i>la détermination du taux de promotion</i> le conseil municipal souhaite fixer le taux de promotion à 100 % sur les grades d'adjoints techniques et adjoints administratifs (un seul agent par grade).	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Calais-du-Désert	<b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe à 8.25/35ème suivie de la création du même poste à 10.50/35ème à compter du 1er janvier 2012.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Denis-de-Gastines	<b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe à temps complet au 11/04/2012 suivi de la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Hilaire-du-Maine	<b><u>Réorganisation des services</u></b> <i>la réorganisation des services</i> Modification de l'indemnité d'administration et de technicité en ce qui concerne son maintien pendant les absences des agents qui sont concernés par ce régime indemnitaire. Ainsi lors des absences des agents quelle qu'en soit la nature (congé maternité, congé paternité, maladie...) le régime indemnitaire est maintenu.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Hilaire-du-Maine	<b><u>Règlement intérieur</u></b> <i>le règlement intérieur</i> Mise en place de l'entretien professionnel a titre expérimental pour les évaluations des années 2011 et 2012. Les critères retenus : - efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs - les compétences professionnelles et techniques - les qualités relationnelles - la capacité d'encadrement, ou le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Hilaire-du-Maine	<b><u>Réorganisation des services</u></b> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression d'un poste d'agent technique de 2ème classe à 24 H, suivi d'une création de poste agent technique de 2ème classe à 28H.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Jean-sur-Mayenne	<b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Le poste d'Agent spécialisé de 2ème classe des écoles maternelles est supprimé. L'agent est parti à la retraite au 1er juillet 2011, et remplacé par un ATSEM depuis le 9 juin 2011.	Avis favorable à l'unanimité

Commune Saint-Jean-sur-Mayenne **Suppression d'emploi suivie d'une création** Avis favorable à l'unanimité  
*la suppression d'emploi suivie d'une création*  
Suppression du poste d'attaché territorial à compter du 1er juillet 2012.  
L'agent part à la retraite et le recrutement en cours sur ce poste se fera dans le cadre d'emplois de rédacteur.

Commune Saint-Ouën-des-Toits **Réorganisation des services** Avis favorable à l'unanimité  
*la réorganisation des services*  
Suite au réaménagement du poste d'un agent de la MARPA, (aménagement de poste étudié avec le SPAT), une réorganisation des services a été nécessaire (voir note jointe). L'agent dont le poste a été aménagé, compte tenu de son état de santé, a souhaité diminuer son temps de travail de 26 h à 21 h 36 par semaine.

Le fonctionnement de la MARPA nécessitant la présence d'agents 24 h/24, un planning de roulement sur deux semaines respectant les durées de travail et compatibles avec les veilles de nuit, a été mis en place.  
La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur la suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à 26 /35ème, la réorganisation du service, la modification du tableau des effectifs et sur le nouvel organigramme.

La collectivité informe le comité technique de la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe 20 h/semaine, d'un poste à 4 h/semaine, à compter du 1er avril 2012.

#### **OBSERVATION**

*Remarque : L'organigramme présenté fait apparaître que la maîtresse de maison nommée sur le grade d'adjoint technique 2ème classe, est le supérieur hiérarchique de six adjoints techniques de 2ème classe.*

Commune Saint-Quentin-les-Anges **Taux de promotion** Avis favorable à l'unanimité  
*la détermination du taux de promotion*  
Suite à la proposition d'avancement de grade, nous souhaitons pouvoir nommer notre agent technique occupant actuellement le poste d'agent de maîtrise, au poste d'Agent de maîtrise principal, soit un taux de promotion de 100%.

Commune Sainte-Suzanne **Plan de formation** Avis favorable à l'unanimité  
*le plan de formation*  
La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur son règlement de formation. (voir dossier ci-joint).

#### **OBSERVATION**

*Observation : Frais de déplacements Formation d'intégration, professionnalisation et perfectionnement Il est précisé que depuis le 1er janvier 2012, le CNFPT n'indemnise plus les frais de déplacements.*

Commune Sainte-Suzanne **Taux de promotion** Avis favorable à l'unanimité  
*la détermination du taux de promotion*  
Détermination du taux de promotion pour le cadre des adjoints techniques territoriaux : 100%, à compter du 6 mars 2012.



Commune Soulgé-sur-Ouette	<p><b><u>Taux de promotion</u></b>  <b><i>la détermination du taux de promotion</i></b>  La commune sollicite le Comité technique pour la détermination du taux de promotion à 100% pour 2 avancements au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Soulgé-sur-Ouette	<p><b><u>Taux de promotion</u></b>  <b><i>la détermination du taux de promotion</i></b>  La commune sollicite le Comité Technique pour la détermination du taux à 100% pour 2 avancements au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Villaines-la-Juhel	<p><b><u>Mise à disposition</u></b>  <b><i>la mise à disposition</i></b>  <i>Pour information :</i>  Mise à disposition de la CCV de Villaines-la-Juhel, de l'ETAPS pour assurer les fonctions de surveillant de baignade et (ou) de MNS du 1er mai 2012 au 30 septembre 2014, à la piscine intercommunale.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Villaines-la-Juhel	<p><b><u>Mise à disposition</u></b>  <b><i>la mise à disposition</i></b>  <i>Pour information :</i>  Mise à disposition à la CCV de Villaines-la-Juhel, d'agents employés par la Commune de Villaines-la-Juhel, pour l'entretien des bassins de la piscine et ayant suivi une formation à ce titre. Période : du 1er mai 2012 au 30 septembre 2014.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Villaines-la-Juhel	<p><b><u>Mise à disposition</u></b>  <b><i>la mise à disposition</i></b>  <i>Pour information :</i>  Mise à disposition à la CCV de Villaines-la-Juhel, d'agents employés par la Commune de Villaines-la-Juhel, pour l'entretien des bassins de la piscine et ayant suivi une formation à ce titre. Période du 1er mai 2012 au 30 septembre 2014.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Villaines-la-Juhel	<p><b><u>Mise à disposition</u></b>  <b><i>la mise à disposition</i></b>  <i>Pour information :</i>  Mise à disposition à la CCV de Villaines-la-Juhel, d'agents employés par la Commune de Villaines-la-Juhel, pour l'entretien des bassins de la piscine et ayant suivi une formation à ce titre. Période du 1er mai 2012 au 30 septembre 2014.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Villaines-la-Juhel	<p><b><u>Mise à disposition</u></b>  <b><i>la mise à disposition</i></b>  <i>Pour information :</i>  Mise à disposition à la CCV de Villaines-la-Juhel, d'agents employés par la commune de Villaines-la-Juhel, pour l'entretien des bassins de la piscine et ayant suivi une formation à ce titre. Période du 1er mai 2012 au 30 septembre 2014.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Villaines-la-Juhel	<p><b><u>Mise à disposition</u></b>  <b><i>la mise à disposition</i></b>  <i>Pour information :</i>  Mise à disposition à la CCV de Villaines-la-Juhel, d'agents employés par la commune de Villaines-la-Juhel, pour l'entretien des bassins de la Piscine et ayant suivi une formation à ce titre. Période du 1er mai 2012 au 30 septembre 2014.</p>	Avis favorable à l'unanimité

Commune Villaines-la-Juhel	<p><b>Mise à disposition</b>  <i>la mise à disposition</i>  <u>Pour information :</u>  Mise à disposition à la CCV de Villaines-la-Juhel, d'agents employés par la commune de Villaines-la-Juhel, pour l'entretien des bassins de la piscine, et ayant suivi une formation à ce titre. Période du 1er mai 2012 au 30 septembre 2014</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Villaines-la-Juhel	<p><b>Mise à disposition</b>  <i>la mise à disposition</i>  <u>Pour information</u>  Mise à disposition à la CCV de Villaines-la-Juhel, d'agents employés par la Commune de Villaines-la-Juhel, pour l'entretien des bassins de la piscine et ayant suivi une formation à ce titre. Période du 1er mai 2012 au 30 septembre 2014.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Villaines-la-Juhel	<p><b>Suppression d'emploi sans suite</b>  <i>la suppression d'emploi sans suite</i>  <u>Modification tableau des emplois</u>  Suppression d'un poste appartenant au cadre d'emplois "agent spécialisé des Ecoles Maternelles", à compter du 1er janvier 2012, suite à la fermeture d'une classe à la rentrée scolaire de septembre 2011.  L'agent a pris sa retraite à compter du 1er janvier 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Villaines-la-Juhel	<p><b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b>  <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i>  Suppression d'un poste appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs, suivie de la création d'un poste appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs, à compter du 1er février 2012 - avancement de grade.</p>	Avis favorable à l'unanimité
E.H.P.A.D. de Chemazé	<p><b>Règlement intérieur</b>  <i>le règlement intérieur</i>  <u>Mise en place des astreintes au sein de l'EHPAD de Chemazé, à compter du 1er décembre 2011</u></p> <p><u>Emplois concernés</u>  - adjoints administratifs - infirmiers - auxiliaires de soins  - agents titulaires et non titulaires</p> <p><u>Cas de recours à l'astreinte</u>  L'astreinte sera mise en place pour la gestion des nuits, des samedis, des dimanches et des jours fériés.</p> <p><u>Modalités d'organisation</u>  Les astreintes de nuit commencent à 18 h et se terminent le lundi matin à 7 h.  les astreintes de week-end commencent le vendredi soir à 18 h et se terminent le lundi matin à 7 h  Les astreintes de jours fériés commencent la veille à 18 h et se terminent le lendemain à 7 h.</p> <p>Les périodes d'astreintes sont mises en place dans les cas suivants :  - assurer la continuité des services en cas d'accidents de travail ou d'arrêts de travail  - assurer une aide à la famille et aux soignants en cas de décès d'un résident  - assurer une aide en cas de dysfonctionnements techniques.  Les périodes d'intervention sont comptabilisées en considérant comme travail effectif le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.</p> <p><u>Modalités de rémunération ou de compensation</u>  Le conseil d'administration donne compétence à la directrice</p>	Avis favorable à l'unanimité

de l'établissement pour choisir entre la rémunération ou la compensation.

#### Particularités

La rémunération ou la compensation en temps des astreintes sont exclusives l'une de l'autre, elles ne sont pas cumulables avec l'indemnité ou la compensation des permanences (au titre d'une même période). Les montants des indemnités suivront les montants de référence.

#### **OBSERVATION**

Les membres du comité technique émettent les observations suivantes : 1 - Modalités d'organisation Dans l'organisation proposée, il est important de voir si le temps de repos est respecté pour les agents. 2 - Les périodes d'astreinte sont mises en place **pour les motivations suivantes** au lieu de "dans les cas suivants". 3 - Modalités de rémunération ou de compensation Le conseil d'administration donne **délégation** à la directrice de l'établissement au lieu de donner "compétence".

---

G.I.S.E.M. Maison de retraite de Ballée	<b>Journée de solidarité</b> <b><i>l'instauration de la journée de solidarité</i></b> La journée de solidarité pour 2012 sera gérée librement par le personnel de la MARPA à savoir d'1 jour ARTT (7 h) pour le personnel à temps complet, au prorata de leurs obligations hebdomadaires pour le personnel à temps non complet, jour non fractionné au choix du salarié.	Avis favorable à l'unanimité
-----------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------

---

Maison de retraite Saint-Pierre-des-Nids	<b>Règlement intérieur</b> <b><i>le règlement intérieur</i></b> Modification du règlement intérieur ajout de la journée de carence fonction publique en cas de congé maladie à compter du 1er janvier 2012.	Avis favorable à l'unanimité
------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------

#### **OBSERVATION**

Les membres précisent que la journée de carence est prévue par la Loi et que par conséquent elle n'a pas besoin de figurer au règlement intérieur de la collectivité. La disposition législative s'applique automatiquement.

---

S.I.A.E.P. de la région d'Ernée	<b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b> <b><i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></b> Avancement au grade de rédacteur d'un agent, à compter du 1er avril 2012 qui est sur le grade d'adjoint administratif principal 2ème classe suite à réussite à concours.	Avis favorable à l'unanimité
---------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------

---

S.I.A.E.P. de la région d'Ernée	<b>Règlement intérieur</b> <b><i>le règlement intérieur</i></b> Institution de l'indemnité d'exercice des missions pour le cadre d'emplois des rédacteurs à compter du 1er avril 2012 - critère d'attribution : responsabilité de service - coef.1.	Avis favorable à l'unanimité
---------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------

---

S.I.A.E.P. de la région d'Ernée	<b>Suppression d'emploi sans suite</b> <b><i>la suppression d'emploi sans suite</i></b> Mise à jour du tableau des effectifs en corrélation avec le nouvel organigramme du SIAEP depuis le 1er septembre 2011 - suppression d'un poste d'ingénieur en surnombre.	Avis favorable à la majorité
---------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------

#### **OBSERVATION**

**Résultat du vote** : 13 votants : 3 voix contre (représentants CGT et FO) - 3 abstentions (CFDT) - 7 voix pour la suppression du poste en surnombre. Certains membres représentant les agents, émettent un avis défavorable à la suppression du poste d'ingénieur, suite à la réorganisation de service de septembre 2011.

---

S.I.A.E.P. de Meslay Ouest - La Cropte - La Bazouge-de-Chemeré	<b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b> <b><i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></b> Suppression du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe suivie de la création du grade d'agent de maîtrise au 1er janvier 2012.	Avis favorable à l'unanimité
----------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------

Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Ernée **Règlement intérieur** Avis favorable à l'unanimité  
*le règlement intérieur*  
Instauration du régime indemnitaire - mise en place de l'ISS pour le cadre d'emplois des techniciens à compter du 1er avril 2012 stagiaires - titulaires - non titulaires critères d'attribution : responsabilité d'un service-manière de servir-charge de travail.

Syndicat mixte du Bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations **Institution temps partiel** Avis favorable à l'unanimité  
*l'institution du temps partiel*  
***Institution du temps partiel sur autorisation à compter du 1er janvier 2012***

Conditions d'attribution :

- Autorisé sous réserve des nécessités de la continuité et du fonctionnement du service, compte tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail

- accordé pour les quotités suivantes d'un temps plein : 50%, 60%, 70%, 80% et 90%

- autorisations accordées par le Président après avis du bureau pour des périodes de un an

Elles seront renouvelables pour la même durée par tacite reconduction, dans la limite de trois ans.

Les demandes d'autorisation devront être présentées 2 mois avant la date souhaitée et si possible, l'agent informera de son intention avant la préparation du budget à venir.

Syndicat mixte du Bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations **Compte épargne temps** Avis favorable à l'unanimité  
*l'ouverture d'un compte épargne temps*  
Suite aux nouvelles dispositions du décret 2010-531 du 20 mai 2010, la collectivité apporte les modifications au compte épargne temps en précisant que c'est le droit commun qui s'appliquera et précise qu'elle ne prévoit pas l'indemnisation ou la prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle (RAFP) des droits épargnés. Les jours accumulés sur le CET pourront être utilisés uniquement sous forme de congés.

**TAUX DE PROMOTION**

Le comité technique donne un avis favorable à l'unanimité sur le taux de promotion à 100 % sur les grades suivants :

Commune d'ARON

Adjoint technique 1ère classe - adjoint administratif principal de 2ème classe

Commune de CHERANCE

Agent de maîtrise principal

Commune de LA CROPTÉ:

Adjoint administratif 1ère classe

Commune de FORCE

Adjoint administratif 1ère classe - adjoint technique principal de 1ère classe - adjoint technique de 1ère classe - adjoint d'animation 1ère classe - attaché principal.

Commune de St GEORGES LE FLECHARD

Adjoint administratif 1ère classe : 100%

Commune de CHEMAZE

Taux de promotion avancement de grade agent technique de 1ère classe.

Compte tenu du nombre d'agents (7) pouvant prétendre en 2012, à une nomination au grade d'adjoint technique de 1ère classe, sous

réserve de l'obtention de l'examen professionnel, la collectivité fixe le taux à 50%.  
le comité technique donne un avis favorable à l'unanimité.

### **PARTICIPATION PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 introduit un nouveau cadre légal permettant aux collectivités locales de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Le CDG a demandé aux collectivités de compléter un questionnaire en ligne, pour connaître la situation actuelle, si elles envisagent de mettre en place ce nouveau dispositif (santé et/ou prévoyance) et pour savoir si elles seraient intéressées par l'adhésion à un contrat cadre porté par le CDG (idem assurance statutaire). A ce jour, seulement une trentaine de collectivités a répondu.

### **COMITE TECHNIQUE EN FORMATION CHS**

#### **Nomination assistants de prévention**

La modification du décret n°85-603 du 10 juin 1985 a notamment remplacé les ACMO par des assistants de prévention, lesquels devront pour réaliser leurs missions, recevoir une lettre de cadrage de leur autorité territoriale.

Ont été nommés :

- SIAEP des Avaloirs - St Aignan de Couptrain : adjoint technique de 2ème classe
- Colombiers du Plessis : adjoint technique de 2ème classe
- Carelles : adjoint technique 2ème classe
- St Charles-la-Forêt : rédacteur.

#### **Demande de subvention au Fonds national de prévention**

##### **Elaboration document unique des risques professionnels**

Les communes de St Fraimbaut-de-Prières, Athée, Mée, Ballots, St Loup du Dorat, le foyer logement du Horps, la MARPA de BALLEE informent le comité technique qu'elles déposent une demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention (FNP) dans le cadre de l'élaboration du document unique des risques professionnels.

#### **Traitement des questions relatives à la santé et à la sécurité au travail**

M. GAREL précise qu'à compter du prochain renouvellement des comités techniques, en 2014, les comités d'hygiène et de sécurité seront transformés en comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Jusqu'à présent, au niveau du CDG, les questions sont traitées en CT en formation CHS une, voire deux fois par an. Les membres décident à l'unanimité, de fixer deux réunions par an pour traiter uniquement des questions relatives à la santé et la sécurité au travail.

Le Dr Anne MASSONNET précise que les missions des CHSCT sont importantes et qu'il sera difficile, compte tenu du temps disponible de prendre en compte tous les points à aborder. Il faudrait que le CHS détermine des priorités.

Au sujet des projets d'aménagements importants, il est demandé aux collectivités d'en informer le SPAT, lequel préconisera des mesures de prévention au besoin, et en informera le comité technique.

En ce qui concerne les accidents du travail, il est précisé dans les textes que le CHSCT doit procéder à une enquête à l'occasion de chaque accident de travail.

Le comité technique, à l'unanimité, décide que le SPAT analysera les accidents de service graves et tous ceux qui auront engendré un arrêt de travail supérieur à 15 jours. Il est demandé aux collectivités de bien compléter les enquêtes administratives et d'en transmettre une copie au SPAT, avec le certificat médical d'accident de travail ou de maladie professionnelle. Actuellement, le SPAT ne reçoit aucune information à ce sujet.

Il est également demandé aux collectivités de faire remonter les demandes de formation sur l'hygiène et la sécurité auprès du SPAT.

Les membres du comité technique, à l'unanimité, pensent que le CDG 53 doit travailler en partenariat avec le CNFPT pour organiser des formations mutualisées sur le département.

#### **Mise à disposition tableur document unique**

Louis GOMBERT, technicien hygiène et sécurité rappelle que le document unique est obligatoire dans les collectivités.

Le CDG 53 peut mettre à disposition des collectivités un tableur développé par le SPAT pour les aider à formaliser leur document unique.

Il sera demandé aux collectivités intéressées de signer une lettre d'engagement par laquelle la collectivité s'engage à mener une démarche participative pour l'évaluation de ses risques et à pérenniser les moyens dédiés à la prévention des risques professionnels.

#### **Convention CDG53/Fonds national de prévention des risques professionnels**

Le FNP accompagne financièrement les centres de gestion dans la démarche de prévention sous réserve de définir des axes prioritaires de prévention et d'atteindre des objectifs précis déterminés dans la convention.

3 axes prioritaires sont retenus :

Axe 1 : Information et communication sur la prévention des risques professionnels

Axe 2 : Animations de réseaux

Axe 3 : Evaluation des risques professionnels

Un plan d'action triennal 2011/2014 détermine les différentes actions à mener ainsi que les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs fixés.

Le montant de la subvention maximum envisageable est de 82.080 euros pour toute la durée de la convention.

Pour la réussite de cette action, il est nécessaire que les collectivités s'impliquent dans cette démarche de prévention, au-delà de la réalisation du document unique.

Le CDG 53, pour sa part, a décidé de recruter un nouveau préventeur financé par la subvention du FNP et la facturation appliquée aux collectivités pour l'accompagnement à la réalisation du document unique.

La signature de la convention est prévue pour fin mai 2012.

**Date du prochain comité technique** 14 juin 2012

10 h à 12 h : comité technique en formation CHS

14 h : comité technique

*L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 17 heures.*

Le Secrétaire,

Le Secrétaire-Adjoint,

Le Président,

M. BESNIER Guy

M. NOEL Eric

M. MOLL Hubert